

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 33

Artikel: A travers les Sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Château-d'Ex, ont été appelées, le 20 juin, à voter. Il s'agissait d'élire un pasteur. 53 femmes ont participé à l'élection, et 109 hommes. Une trentaine de femmes n'ont pas su demander leur inscription dans le registre électoral, en temps utile, et n'ont pas pu, comme elles en avaient l'intention, exercer leurs droits d'électrices. Les femmes ont encore à apprendre à se conformer aux formalités légales. Cette omission, regrettable en principe, n'a pas eu d'influence sur le résultat de l'élection, puisque l'élu a obtenu 111 voix et son concurrent 50.

Lors de la première votation, — c'était en 1910, — 43 femmes ont voté. Dans la même année, il y eut une seconde votation à laquelle 23 femmes participèrent. En 1914, troisième votation; 20 femmes seulement y prennent part. Lors de la votation du 20 juin 1915, il nous a été facile de constater que le sexe fort paraissait s'accoutumer de rencontrer le sexe faible dans le local de vote. C'est plutôt la femme elle-même qui hésite encore à user de son droit: crainte de se ridiculiser, peur de déplaire aux maris réactionnaires, indifférence. Il y a un peu de tout. L'idée ne fait son chemin que bien lentement. La paroisse de Château-d'Ex doit compter de 7 à 800 électeurs masculins. 127 femmes se sont fait inscrire dans le registre civique dès 1910. Ces chiffres établissent la faible proportion de femmes qui, dans notre localité, ont tenu jusqu'ici à exercer le droit de vote.

Aug. M.

* * *

Après Mme Macherez, remplaçant le maire de Soissons, dans les tragiques circonstances que l'on sait, voilà qu'une jeune fille de 22 ans, institutrice et secrétaire de mairie dans une localité du Midi, vient de remplir les mêmes fonctions. Nous empruntons à une lettre écrite par elle à *la Française* les détails suivants:

« ... Aussitôt la guerre déclarée, je suis partie pour le chef-lieu me faire enrôler pour un hôpital. J'appris alors que, dans ma commune, le maire et l'adjoint étant mobilisés, les affaires n'allaient pas trop bien. J'allai à la Préfecture, où l'on me dit: « Rejoignez votre poste jusqu'au moment où la Croix-Rouge vous appellera et profitez de ce temps pour organiser la direction de la commune. » En effet, je regagnai la localité, et je convoquai le jour même les conseillers municipaux pour m'entendre avec eux. J'espérais que l'un voudrait se charger de la mairie. Pas du tout. Une discussion orageuse s'éleva entre eux, ravivant de vieilles querelles, de sorte qu'aucun ne voulut assumer la charge: « Vous n'avez qu'à rester, Mademoiselle; pas un de nous n'est capable de faire ce travail, et nous n'avons pas le temps. »

« ... J'allai trouver le Sous-Préfet et lui exposai la situation: « Mademoiselle, vous ne devez pas avoir de doute, me dit-il; votre devoir est de rester. A la Croix-Rouge on vous remplacera facilement; on ne le peut pas dans la commune, où vous êtes indispensable. Vous ferez preuve d'autant de patriotisme ici que là... »

« ... Je pensais qu'il y avait là une occasion de prouver, non en paroles, mais en actions, que les femmes sont capables de prendre part à l'administration communale, au moins. De fait, je n'ai eu à compter que sur moi-même; pas le moindre concours de la part des conseillers, qui se sont déchargés de tout sur moi, même de certaines besognes qui, malgré tout, auraient plutôt incombé à eux qu'à moi (exemple: commander les ouvriers, vérifier leur travail se procurer les matériaux pour réparations, réquisitions, etc., etc.). C'est moi qui ai la parole aux réunions de conseil et de bureau de bienfaisance et qui propose les choses à discuter. Il n'y a que deux cas où le conseiller délégué a rempli son rôle: pour les conseils de révision (impossible, là, de le remplacer) et pour les réquisitions de chevaux, lesquelles se faisant un jour de classe et au chef-lieu de canton, je ne pouvais non plus m'y trouver. A part cela, je m'occupe de tout; du reste, je passe pour le « maire » dans la commune, et les gens, au début (maintenant, ils y sont habitués), m'arrivaient: « C'est bien vous, n'est-ce pas, qui faites le maire? »

« ... Quant aux observations que j'ai pu faire sur ce qui touche l'hygiène publique, l'assistance, etc., elles m'ont toutes ramenée à cette idée que le concours des femmes serait très utile aux municipalités. Les hommes, bien souvent, ne font pas attention à la portée de certains détails. Ainsi, l'année dernière, une famille profitait du secours alloué aux familles nombreuses; les conseillers votèrent à l'unanimité le secours, mais ils me regardèrent étonnés quand je demandai que l'argent ne puisse être touché que par la femme. Vous devinez pour quelles raisons: mari alcoolique, qui ne laisse pas un sou à l'épouse, etc. Mes raisons exposées, ils furent d'accord pour

m'approuver et satisfaire à ma demande; mais eux seuls n'auraient pas songé à ce détail, et sans le vouloir, auraient favorisé la passion de cet alcoolique.

« Pour la vaccination annuelle, l'an dernier, il y eut 2 vaccinés (le maire jugeant inutile pareil travail); en septembre, dès que j'eus la direction des affaires communales, je m'empressai de rappeler le médecin et je ne craignis pas de convoquer individuellement tous ceux qui devaient être vaccinés. On a revacciné aujourd'hui; j'avais fait publier l'heure de la séance dimanche dernier, et insisté avec force sur la nécessité de cette mesure préventive (ce qui faisait hausser les épaules au conseiller délégué), j'ai eu le plaisir de constater qu'on m'avait comprise: la mairie était comble. »

Ajoutons que c'est un conseiller municipal délégué qui, officiellement, fait fonction de maire, puisque seul un « citoyen » peut signer des pièces officielles et que Mlle X... n'est point « citoyenne ». Le rôle de ce délégué consiste exclusivement, dans la circonstance, à signer, sans les comprendre, les pièces que Mlle X. lui présente.

* * *

La Ligue des Actrices suffragistes tient à travailler, elle aussi, pour les soldats anglais, en leur offrant des représentations de premier ordre dans les camps d'Aldershot et de Colchester.

« Cela vaut mieux que se désoler si les hommes se mettaient à boire », disent les membres.

* * *

D'après les derniers recensements, on estime qu'il y a actuellement aux Etats-Unis 8 millions de femmes exerçant une profession lucrative.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent parvenir à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 1^{er} de chaque mois, dernier délai.

Nous prions instamment nos correspondantes de bien vouloir nous envoyer leurs communications prêtes à être remises à l'imprimeur, c'est-à-dire déjà rédigées, sans abréviations dans le texte, écrites d'un seul côté de la page, et d'une longueur n'excédant pas quinze lignes.

Genève. — *Association pour le Suffrage féminin.* — Dans sa séance du 12 juin, le Comité a constitué son Bureau de la façon suivante: Mlle Gourd, présidente; Mme Ad. Hoffmann et M. de Morcier, vice-présidents; Mlle J. Guibert, secrétaire; Mme Kather, trésorière. Le Comité a décidé, entre autres moyens de propagande pour l'hiver prochain, d'éditer à nouveau le calendrier suffragiste de poche, qui avait eu tant de succès en 1914; puis de faire donner, de concert avec l'Union des Femmes, un cours de discussion, pour habituer à la parole et à la discussion publiques bon nombre de suffragistes qui déplorent elles-mêmes leur timidité à cet égard. E. Gd.

Union des Femmes. — La seule séance organisée par l'Union en juin a été une réunion toute intime en l'honneur de Mme Pichon-Landry, secrétaire du Conseil national des Femmes françaises. Réunion charmante, pleine de cordialité et de sympathie, au cours de laquelle Mme Pichon a exposé, avec une dignité et une émotion contenue, qui ont fait grande impression sur les assistantes, l'admirable travail exécuté dans le domaine national par la grande Association française d'abord, son attitude au point de vue international ensuite, vis-à-vis du Congrès de La Haye, tout spécialement. Toutes celles qui ont eu le privilège de rencontrer Mme Pichon n'oublieront certainement pas cette heure dans le petit salon de la rue Elienne-Dumont. — La Commission de l'Ouvroir a décidé, pour des raisons d'économie comme d'organisation intérieure, de fermer provisoirement et pour les mois d'été l'atelier de couture; mais les deux ateliers de raphia et de cartonnages continuent leur travail comme par le passé (le premier avec une journée de huit heures), employant entre eux deux une vingtaine d'ouvrières. De plus, des dons généreux et une commande d'un millier de chemises par la Croix-Rouge

permettent de fournir du travail à domicile d'une façon continue durant tout l'été à 50 femmes. Ce sont donc 70 chômeuses environ, sans parler de trois directrices rétribuées, d'une coupeuse, etc., qui, grâce à notre Société, vont être à même de se tirer d'affaire pendant ces mois bien durs à passer pour les sans-travail. — Le local de l'Union, d'ailleurs, sera aussi fermé du 1^{er} au 15 août, afin que les employées, comme les membres du Comité, qui ont été sur la brèche sans interruption depuis les premiers jours d'août 1914, puissent prendre quelque repos. — Disons, en terminant, que les ateliers de confection militaire, à l'organisation desquels l'Union participe activement, se sont ouverts le 1^{er} juillet, et vont être rapidement à même d'employer un bon nombre d'ouvrières sans travail. E. Gd.

Les Pénates. — L'assemblée générale des Pénates, pension pour dames isolées, créée par l'Union des Femmes, a eu lieu le samedi 26 juin, dans le salon de l'Union. Très petit auditoire, et le Comité lui-même fort réduit, pour cause de maladie. Les rapports de la présidente et de la trésorière constatent la bonne marche des Pénates et la bonne tenue de la maison par la gérante. La situation financière n'est pas brillante; ce n'est pas étonnant, vu la crise que nous traversons. Ce qui l'est plus, c'est qu'il y a presque toujours une ou deux chambres vacantes, ce qui empêche l'œuvre de prospérer, puisque le loyer est le seul revenu. La dévouée trésorière conclut son exposé en disant que s'il n'y a pas de déficit, c'est grâce à un don et aux intérêts du capital déposé. A. H.

Lausanne. — *Union des Femmes.* — Dans notre séance familière du 3 juin, nous entendions M^{me} Moysse, une Française, nous parler de *la Femme dans la Bible*. Elle a particulièrement attiré l'attention de son auditoire sur le fait que, dans l'Ancienne Alliance, la femme paraît avoir occupé une grande place dans l'estime des hommes. Le père et la mère étaient tous deux investis de la puissance parentale, et la femme juive semble avoir possédé des droits civils assez étendus. — Le jeudi 1^{er} juillet, M^{lle} Cossy nous entretenait de façon captivante d'un *voyage en Palestine*. Ses descriptions pittoresques et colorées ont évoqué devant nos yeux des visions d'Orient paisibles et bienfaisantes, qui nous transportaient au temps lointain d'avant la guerre. — Nos séances mensuelles seront supprimées pendant les mois de juillet et d'août, tandis que nos lectures de droit se continueront encore en juillet, si quelques personnes le désirent. L. D.

Foyer du Travail féminin. — Après Genève et Berne, voici Lausanne qui vient, par son rapport annuel, exposer à son tour les difficultés et les préoccupations forcément amenées par la guerre aux utiles institutions que sont les Foyers féminins. Cependant, la fréquentation du restaurant de la rue de Bourg n'a pas souffert des circonstances, puisque le chiffre total des clientes en 1914 est de 37.821, contre 31.005 en 1913, et la moyenne journalière de 105, contre 86 en 1913. Et, d'autre part, les comptes bouclent avec un bénéfice de 2909 fr., sagement réparti entre le fonds de réserve, le dividende payé aux actionnaires (4 %), l'amortissement des frais d'établissement, et une prime d'encouragement au personnel. Le Comité a, en effet, décidé, à titre d'essai, de distribuer à toute employée ayant servi un an dans l'établissement, une prime proportionnelle au bénéfice, et cette mesure, très intéressante, fait partie de tout un système prouvant toute l'influence que peuvent exercer les Foyers, au point de vue social, sur la situation des domestiques et des employées de restaurants: taux élevé des salaires, correspondant à la suppression des pourboires; spécialisation des services établissant par là les responsabilités individuelles; congés hebdomadaires et mensuels réguliers; vacances gratuites à la Clé des Champs, etc. Citons encore, dans un autre ordre, deux utiles innovations: le repas à prix fixe (50 cent.), à côté des portions à la carte, et comprenant une soupe ou un verre de lait, du pain, et un plat du jour (viande et légume); puis la fixation du prix du pain à un sou par repas, quel qu'en soit le nombre des portions. — Le Comité a été réélu en entier par l'Assemblée générale (présidente: M^{me} Pelet-Jolivet).

Société d'Utilité publique des Femmes suisses. — Cette société, qui a été fondée à Aarau, il y a vingt-sept ans, et qui compte dix mille membres, a eu son assemblée générale à Lausanne, les 21 et 22 juin. Notre section vaudoise s'est sentie très honorée de rece-

voir en pays romand ses chères confédérées des cantons allemands. Cette rencontre de femmes suisses, qui toutes désirent travailler au bonheur de leur patrie, a été cordiale et très bienfaisante; on sentait une union complète de toutes dans le travail et le dévouement pour tous. Le programme était chargé et témoignait de la grande activité des diverses sections: école de gardes-malades à Zurich; école de jardinières à Niederlenz; écoles ménagères dans plusieurs cantons; lutte contre la tuberculose et contre l'alcoolisme; protection de la femme et de l'enfant, etc., etc. On espère former des maîtresses jardinières, afin que cet enseignement se fasse aussi dans nos écoles. Un dîner le lundi soir et un dîner le mardi à midi ont été fort appréciés. De jolies projections lumineuses, de la musique et d'aimables paroles des personnes présentes ont laissé à chacun une bonne impression. Mardi après-midi, des visites aux Oisillons et à l'Ecole ménagère de Chailly ont terminé ces belles réunions. E. R.

La Chaux-de-Fonds. — *Groupe Suffragiste.* — L'assemblée générale de notre Groupe suffragiste, réunie le 3 juin, décida l'envoi de la lettre suivante, adressée à la Commission parlementaire du Grand Conseil neuchâtelais, chargée de rapporter sur la réforme de la loi électorale: « Les sections neuchâtelaises de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin vous prient, à propos de la révision de la loi électorale, d'y introduire le droit de vote pour les femmes. » Cette lettre fut signée par les présidentes des six groupes neuchâtelais. Des démarches seront faites pour demander l'appui des « maîtres de l'heure ». — Le Synode de l'Eglise nationale a aussi déposé sur le bureau de la dite Commission une demande d'introduction dans la loi du vote ecclésiastique féminin. — A propos du *Bulletin trimestriel*, notre groupe, tout en trouvant le projet de Berne très intéressant, ne peut le soutenir, pour diverses raisons, d'ordre financier tout d'abord. Souhaitant vivement la complète réussite des deux journaux existants, il prie le Comité Central d'étudier les moyens de les faire servir de mieux en mieux à l'union toujours plus étroite des groupes de notre pays, surtout de ceux qui ne parlent pas la même langue. — A la requête d'une société antialcoolique masculine, notre assemblée du 3 juin s'intéressa à la question de l'heure de fermeture des cafés, et décida l'envoi au Conseil communal d'une lettre protestant contre la prétention des intéressés de retarder l'heure de clôture. Cette lettre du Groupe suffragiste, qui fut signée par trois autres sociétés féminines de notre ville, a soulevé quelques objections dans la presse, où l'on nous reprocha, entre autres, de vouloir mettre sous tutelle les hommes de la Chaux-de-Fonds! En voici le texte:

« Au Conseil communal de la Chaux-de-Fonds.

« Monsieur le Président et Messieurs,

« Le groupe local de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin a eu connaissance, dans sa dernière assemblée générale, des démarches qui ont été faites afin de retarder l'heure de fermeture des cafés de notre ville.

« Il a paru à notre groupe, ainsi qu'aux autres Sociétés soussignées, que le Conseil communal devait maintenir l'heure actuelle; ce n'est pas au moment où la Commune distribue dix à douze mille francs de secours civils par semaine, sans parler des nombreux ateliers de chômeurs et des secours militaires, ce n'est pas à ce moment-ci que les cafés doivent être ouverts jusqu'à minuit.

« Les ennuis réels que l'heure actuelle de fermeture occasionne aux sociétés, qui ont des locaux dans les restaurants et brasseries, sont bien compensés par l'économie réalisée et la meilleure tenue morale de notre population.

« Le Conseil communal, s'il maintient son règlement actuel, aura certainement l'approbation de toutes les femmes de notre ville.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Groupe suffragiste: la présidente, J. Vuillomene-Challandes; *Au nom du Groupe local de la Ligue suisse des femmes abstinentes:* la vice-présidente, L. Payot-Grosjean; *Au nom de la Fédération pour le relèvement moral, Comité des Dames:* la présidente, J. Junod-Bouquet; *Au nom de « la Famille », maison hospitalière pour jeunes filles:* la présidente, M. Péquignat-Loze. »

Par nos soins, une réunion des présidentes et de quelques membres des comités suffragistes neuchâtelais eut lieu, le 27 juin, aux Hauts-Geneveys, et décida: 1° certaines démarches en commun; 2° la formation de nouveaux groupes; 3° une réunion cantonale, en septembre, sous la forme pittoresque d'une « torrée » dans la montagne; 4°, *last not least*, l'envoi au Comité Central d'une contre-proposition, résultant de l'impossibilité où se trouvent nos suffragistes neuchâtelais de se rallier à la proposition genevoise relative aux conditions de la paix future. Après beaucoup de discussions, au sein des groupes

d'abord, à l'assemblée des Hauts-Geneveys ensuite, et tout en étant profondément reconnaissants aux auteurs de la proposition de Genève d'avoir soulevé une question aussi intéressante, les suffragistes neuchâtelais désirèrent la présenter sous une forme plus simple, partant plus facilement compréhensible. — L'Union mondiale n'a pas eu, jusqu'ici du moins, l'honneur d'enthousiasmer les suffragistes de la Chaux-de-Fonds; les montagnardes sont-elles fâcheusement rebelles aux influences adoucissantes, ou bien cette initiative généreuse est-elle en avance sur notre mentalité actuelle? J. V.-C.

PUBLICATIONS FÉMINISTES ET D'INTÉRÊT FÉMININ

en vente à l'Administration du *Mouvement Féministe*. Les expéditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande. Pour les commandes au dessous de 1 fr. 50, ajouter 0,05 pour frais de port.

A. DE MORSIER: *Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme*. 1 brochure: 20 centimes.

BENJAMIN VALLOTTON: *La Femme et le Droit de Vote*. 1 broch.: 20 centimes.

Extraits de trois siècles de féminisme: Stuart Mill et Condorcet. 1 brochure: 10 centimes.

M^{me} DE SCHLUMBERGER-DE WITT: *Le Rôle moral du Suffrage féminin*. 1 brochure: 20 cent.

Le Suffrage des Femmes en pratique. 1 vol.: 1 fr. 80.

A. DE MADAY: *Le Droit des Femmes au Travail*. 1 vol.: 3 fr. 50.

La Femme et la Constitution genevoise. 1 feuille volante de propagande. Le cent: 75 centimes.

Carte postale avec pensées suffragistes. La douz.: 25 centimes.

DOCTEUR GIRARD-MANGIN: *Guide antituberculeux*. 1 brochure: 25 centimes.

M^{lle} A. MAYOR: *La Tutelle féminine*. 1 brochure: 10 centimes.

La loi fédérale sur l'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes. 1 brochure: 25 centimes.

VENTE AU NUMERO

Le *Mouvement Féministe* se vend au numéro:

- à Genève: Librairie Eggimann, rue du Marché, 40.
- à Lausanne: Librairie F. Rouge & C^{ie}, rue Haldimand, 6.
- à Neuchâtel: Librairie Sandoz-Mollet, rue du Seyon.

Nous prions nos lecteurs, quand ils s'adressent aux maisons ou aux personnes qui font de la publicité dans le Mouvement Féministe de bien vouloir mentionner notre journal. Ils contribuent ainsi à son développement, en encourageant ceux qui y ont inséré des annonces.

La vie saine à bon marché!

par le nouveau **CAFÉ DE SANTÉ**, marque R. T., délicieux, économique, hygiénique, complet. — Demandez prosp. et échant. gratuits à **L. Sechehaye**, rue des Charmilles, 39, Genève. — Même adresse:

Grand choix de **THÉS**, provenance directe.

M^{lle} H.-C. CHAMPURY

Lauréate de l'Université d'Oxford

65, Rue de Carouge, 65

ANGLAIS Grammaire, Littérature, Conversation
::: Cours et leçons particulières :::

Case à louer

Spécialité de Chocolats des premières Marques

THÉ DE CHINE ET DE CEYLAN

M^{lle} C. WANGLER

15, Place du Molard

A côté de la Station des Trameways.



AVEC L'AUTO-GUISEUR

Neofocarium Columba

fabriqué par **Marc Sauter**

5, rue des Granges, GENEVE

Téléphone 33-44

la ménagère pratique fait une économie de 60 % en argent et en temps

AMÉLIORATION des ALIMENTS

Demandez le Prospectus

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18. GENEVE Cours de Rive, 11

Salon de lecture. — Journaux.

OUVROIR COOPÉRATIF

GENEVE - Rue du Marché, 40

LAUSANNE - Rue de Bourg, 26

MONTREUX - Avenue du Kursaal, 5

Sous-Vêtements. Bas et Chaussettes.
Vêtements de Sports.

Jaquettes soie et laine.

Tous nos articles sont fabriqués dans nos ateliers avec des matières de première qualité et livrés à prix modiques directement à l'acheteur.

GENEVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10